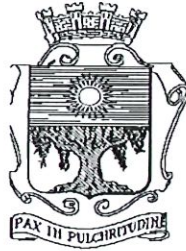


AR Prefecture

006-210600110-20240704-2407\_11-AR  
Reçu le 04/07/2024



SI/SBF

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE CONCERNANT  
LE TRANSFERT D'UN NUMERO DE TAXI

N° : 240711

DATE D’AFFICHAGE : - 4 JUL. 2024

Le Maire de la Commune de BEAULIEU-SUR-MER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’arrêté municipal du 7 Janvier 1998 portant réglementation de la profession des chauffeurs de taxi à Beaulieu-sur-Mer,

VU la demande du 12 avril 2024 de transfert du numéro de taxi n°07 formulée par Monsieur Jellel BENMAGHSOUL au profit de Monsieur Nicolas ARAR,

**ARRETE**

**Article 1** – Le numéro de taxi exploité par Monsieur Jellel BENMAGHSOULA (N°7) est transféré à Monsieur Nicolas ARAR.

**Article 2** – Monsieur Nicolas ARAR, né le 03 août 1990 à Nice (06), de nationalité française, domicilié 451, chemin de la Fontaine du Cannet, à Villefranche-sur-Mer 06230, est autorisé à exploiter ledit numéro sur le territoire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer, à compter du 05 juillet 2024.

**Article 3** – Monsieur Nicolas ARAR devra se conformer strictement aux dispositions du Règlement susvisé et acquitter régulièrement les droits de stationnement.

**Article 4** – Tout recours contre le présent arrêté ne pourra s’exercer qu’auprès du Tribunal Administratif de Nice sis 18, avenue des Fleurs – 06000 Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l’Etat chargé du contrôle de la légalité.

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer, M. le Chef de Service de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Beaulieu-sur-Mer, le - 4 JUL. 2024

Le Maire,  
Roger ROUX

